

Fiche de carrière

à l'intention des

Géoscientifiques

formés à l'étranger

Table des matières

Introduction	1
Accès à la profession de géoscientifique en Ontario.....	1
Immigrer au Canada: Avant votre arrivée.....	1
La géoscience professionnelle	2
l'Association of Professional Geoscientists of Ontario (APGO).....	3
Exigences d'inscription.....	4
Exigences linguistiques	5
Processus de demande.....	5
Étape 1) Remplir votre demande d'inscription	5
Étape 2) Faites évaluer vos diplômes par World Education Services (WES).....	5
Étape 3) Documentez votre expérience professionnelle	7
Étape 4) Réussir l'examen de pratique professionnelle et d'éthique.....	8
Programme de stage en géoscience.....	8
Appel des décisions du comité d'inscription	9
Frais et coûts.....	10
Information sur le marché du travail	10
Principaux secteurs d'emploi pour les géoscientifiques en Ontario.....	12
Renseignements complémentaires	13
Obtenir de l'aide	16
Questions et réponses	16

Introduction

La présente fiche de carrière a été mise à jour en mai 2016 en collaboration avec l'[Association of Professional Geoscientists of Ontario \(l'APGO\)](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement) et le [ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario](http://www.ontarioimmigration.ca) (www.ontarioimmigration.ca). Les renseignements fournis sont exacts au moment de la rédaction. Certaines exigences auront peut-être été modifiées au moment où vous ferez votre demande. Vous trouverez les renseignements les plus récents sur le site Web de l'APGO. Veuillez communiquer avec l'APGO avant d'entreprendre votre processus de demande.

Les droits d'auteur relatifs à la présente fiche de carrière appartiennent conjointement à l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et à l'APGO, © 2016. Cette fiche de carrière peut être utilisée ou reproduite par un tiers à des fins non commerciales et non lucratives à condition: a) qu'aucuns frais, paiements ou redevances ne soient exigés par ledit tiers en échange de son utilisation ou de sa reproduction par une autre personne; b) qu'elle reste en contexte; et c) que toute reproduction porte la mention suivante afin d'indiquer que la fiche appartient à la Reine pour l'Ontario et à l'APGO :

© Reproduit avec la permission de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et de l'APGO, 2016.

Toute reproduction proposée à des fins commerciales ou sans but lucratif de cette fiche de carrière nécessite une autorisation écrite de l'Imprimeur de la Reine pour l'Ontario et de l'APGO.

Accès à la profession de géoscientifique en Ontario

La présente fiche de carrière s'adresse aux géoscientifiques professionnels formés à l'étranger. En Ontario, la profession de géoscientifique est réglementée. Pour exercer cette profession dans la province, vous devez être membre de l'APGO. La fiche de carrière décrit la marche à suivre pour devenir membre de l'APGO.

Immigrer au Canada: Avant votre arrivée

L'APGO vous conseille de soumettre votre demande d'adhésion avant d'immigrer. Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre demande avant d'immigrer en Ontario, vous devriez le faire aussi rapidement que possible après votre arrivée. Vous trouverez des liens vers diverses ressources qui peuvent vous aider au cours du processus d'inscription, ainsi que pour votre recherche d'emploi, sur le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais).

Si vous avez l'intention d'immigrer au Canada et de travailler dans le secteur des géosciences, il est important de vous y préparer en vous familiarisant avec les techniques de recherche d'emploi, en vous informant sur les secteurs et les entreprises qui vous intéressent, et en améliorant et en documentant vos compétences et vos connaissances, y compris votre maîtrise du français ou de l'anglais.

La géoscience professionnelle

La géoscience est l'étude de la Terre et de ses systèmes. Les géoscientifiques exercent principalement deux types d'activités : d'une part, découvrir, mettre en valeur et produire des minéraux métalliques et non métalliques, des roches, des carburants nucléaires et fossiles, des pierres précieuses et des ressources en eau; d'autre part, sauvegarder l'environnement naturel en évaluant l'incidence possible des activités de l'homme et du développement sur les eaux souterraines et les autres systèmes naturels. Parmi les activités des géoscientifiques professionnelles, on peut citer par exemple :

- la cartographie et l'échantillonnage de surface
- la cartographie et l'échantillonnage du sous-sol
- l'interprétation géoscientifique et la modélisation géostatistique à trois dimensions
- l'analyse de terrain et de la stabilité du terrain
- les levés géologiques
- la pétrologie et la minéralogie
- l'exploration minérale
- l'évaluation des gisements miniers
- l'exploration pétrolière et gazière
- les études de l'eau souterraine
- les études d'impact environnemental
- la restauration des sites
- le témoignage d'expert

- l'enseignement de la géoscience et la supervision d'étudiants ou d'étudiantes en géoscience

l'Association of Professional Geoscientists of Ontario (APGO)

L'Association of Professional Geoscientists of Ontario (L'APGO) compte plus de 2 000 membres en exercice. Il protège le public en s'assurant que les géoscientifiques de la province respectent des normes professionnelles élevées et font preuve d'un comportement éthique, conformément à la *Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels* et au Code de déontologie des géoscientifiques professionnels. Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la [Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels gratuitement sur le site Web du gouvernement de l'Ontario](http://www.ontario.ca/fr/lois/loi/00p13) (www.ontario.ca/fr/lois/loi/00p13). L'APGO maintient des normes rigoureuses en matière d'accréditation et de réglementation des géoscientifiques professionnels en Ontario. De plus, les membres sont tenus de participer au programme de formation professionnelle continue de l'APGO pour tenir à jour leurs compétences et leurs connaissances techniques.

Aux termes de la loi, vous devez être membre de l'APGO pour travailler à titre de géoscientifique professionnel en Ontario. Les géoscientifiques professionnels de l'Ontario utilisent l'abréviation « P.Geo. » à la suite de leur nom. Cette abréviation est exclusivement réservée aux membres de l'APGO. De même, vous devez être membre de l'APGO pour utiliser, sur une carte de visite professionnelle, un curriculum vitae ou dans vos relations avec des membres du public, un titre pouvant laisser entendre que vous offrez des services géoscientifiques professionnels.

L'APGO propose quatre catégories d'adhésion :

- 1. Membre en exercice** – Les membres en exercice sont autorisés à exercer pleinement la profession de géoscientifique en Ontario.
- 2. Membre temporaire** – Cette catégorie est destinée aux professionnels invités à travailler en Ontario dans le cadre d'un mandat de durée limitée. Si vous êtes un expert invité, vous pouvez être tenu de travailler en collaboration avec un membre en exercice inscrit en Ontario.
- 3. Membre limité** – Cette catégorie autorise une pratique de portée limitée, dans les conditions qui sont précisées sur le certificat d'adhésion du membre. Elle n'exige pas les mêmes titres universitaires que la catégorie des membres en exercice.

4. Membre inactif – Les membres inactifs n'exercent plus la géoscience professionnelle.

Pour en savoir plus sur la marche à suivre pour exercer en qualité de géoscientifique professionnel en Ontario, veuillez communiquer avec :

L'Association of Professional Geoscientists of Ontario

25, rue Adelaide Est, bureau 1100

Toronto (Ontario) M5C 3A1

CANADA

Téléphone : 416 203-2746

Sans frais : 1 877 557-2746

Télécopieur : 416 203-6181

Courriel : info@apgo.net

Site Web : www.apgo.net (en anglais)

Exigences d'inscription

Pour adhérer à l'APGO et obtenir le permis de géoscientifique professionnel, vous devez :

- être de bonne moralité;
- être âgé de 18 ans ou plus;
- satisfaire les exigences de connaissances; en général, les exigences sont respectées par les titulaires d'un diplôme d'un programme de quatre ans en géoscience obtenu dans une université canadienne ou d'un diplôme équivalent, de l'avis du comité d'inscription. Pour en savoir plus sur les exigences de l'APGO en matière de connaissances, veuillez consulter le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement);
- posséder au moins 48 mois d'expérience professionnelle acceptable dans le domaine des sciences de la Terre, dont un minimum de 12 mois d'expérience acquise dans un milieu de travail canadien ou un milieu équivalent, de l'avis du comité d'inscription. Pour en savoir plus sur les exigences de l'APGO en matière d'[expérience professionnelle](http://www.apgo.net/registration/workexp) (www.apgo.net/registration/workexp), consultez le site Web (en anglais seulement); et

- réussir l'examen de pratique professionnelle et d'éthique. Pour en savoir plus au sujet de l'[examen](#) (www.apgo.net/registration/ppe), consultez le site Web de l'APGO (en anglais seulement).

Il n'est pas obligatoire d'être citoyen canadien ou résident permanent de l'Ontario pour présenter une demande d'inscription.

Si vous êtes un membre en exercice d'un autre organisme de réglementation des géoscientifiques professionnels au Canada (provincial ou territorial), vous n'avez pas besoin de faire procéder à une nouvelle évaluation de vos qualifications pour présenter votre demande d'inscription à l'APGO.

Exigences linguistiques

Il n'est pas nécessaire de réussir un examen d'aptitudes linguistiques pour être admis en qualité de membre de l'APGO. Cependant, pour réussir l'examen de pratique professionnelle et d'éthique comme pour satisfaire les exigences d'expérience professionnelle, vous aurez besoin de compétences avancées en communication écrite et orale, en français ou en anglais. Dans votre formulaire de demande, vous devrez faire une déclaration concernant votre maîtrise de la langue.

Processus de demande

Dans la mesure du possible, il est conseillé de commencer le processus de demande d'inscription auprès de l'APGO avant d'arriver au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web de l'APGO](#) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Étape 1) Remplir votre demande d'inscription

La première étape consiste à remplir le formulaire de demande d'inscription. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le [site Web de l'APGO](#) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Étape 2) Faites évaluer vos diplômes par World Education Services (WES)

Avant ou après votre arrivée au Canada, vous devez faire évaluer vos diplômes étrangers par World Education Services. Il est conseillé de demander une évaluation pour chaque cours. Si vos relevés de notes ou les descriptions de vos cours ne sont rédigés ni en français ni en anglais, vous pouvez les faire traduire par WES. L'organisme évaluera votre diplôme et en établira l'équivalence avec un diplôme

décerné par une université canadienne, puis enverra un rapport d'évaluation directement à l'APGO. L'évaluation demande environ une semaine. Pour en savoir plus, visitez le site Web de WES.

Après avoir reçu le rapport d'évaluation de WES, le comité d'inscription de l'APGO évaluera vos diplômes et déterminera si vous possédez les connaissances minimales exigées pour l'inscription. Cet examen prend environ deux mois à compter de la date de réception de tous les documents requis.

Si le comité d'inscription décide que vous ne répondez pas aux exigences de connaissances établies pour l'obtention d'un permis, il peut vous demander de faire ce qui suit :

- passer un ou plusieurs examens techniques ou examens de confirmation; ces examens vous permettent de confirmer l'équivalence de votre diplôme et/ou de combler certaines lacunes dans vos connaissances en géoscience professionnelle;
- suivre certains cours universitaires particuliers;
- fournir des renseignements supplémentaires; et/ou
- avoir un entretien avec des membres du comité d'inscription pour parler de vos connaissances en géoscience.

Vous pourriez être admissible à l'inscription sans avoir à vous présenter à un examen ni à suivre des cours supplémentaires à l'université si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

vous avez un diplôme d'études de premier cycle en géoscience, d'une durée de quatre ans, ou un diplôme équivalent, qui répond aux exigences de connaissances, de l'avis du comité d'inscription; ou

vous avez terminé des études supérieures (maîtrise ès sciences ou doctorat) en géoscience dans une université canadienne et vous répondez aux exigences en matière de connaissances, de l'avis du comité d'inscription; ou

vous avez une expérience professionnelle admissible, considérée comme acceptable par le comité d'inscription, d'au moins 10 ans, obtenue au cours des 15 dernières années, et qui démontre que vous possédez les connaissances requises dans le domaine d'études pour lequel le comité d'inscription avait constaté une insuffisance.

Étape 3) Documentez votre expérience professionnelle

Pour être admissible à l'adhésion et à l'inscription auprès de l'APGO, vous devez posséder une expérience de travail acceptable en géoscience professionnelle de 48 mois au moins, acquise au cours des 10 dernières années, dont au moins 12 mois d'expérience acquise au Canada ou dans un milieu de travail équivalent, de l'avis du comité d'inscription. Pour en savoir plus sur les exigences en matière d'expérience professionnelle, veuillez consulter [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Vous pouvez bénéficier d'un crédit de 12 mois au plus pour des travaux géoscientifiques effectués avant d'avoir obtenu votre baccalauréat ès sciences mais après avoir terminé la deuxième année de vos études universitaires. Vous pouvez également bénéficier d'un crédit supplémentaire de 12 mois pour des travaux géoscientifiques effectués pendant vos études de maîtrise en sciences (avec thèse), ainsi qu'un crédit maximum de 12 mois supplémentaires pour des travaux géoscientifiques effectués pendant vos études doctorales.

Pour présenter votre expérience professionnelle, vous devez remplir le formulaire « Work Experience Record » et le soumettre à l'APGO par courrier électronique.

Quand vous remplissez le formulaire de présentation de votre expérience professionnelle, faites référence aux critères suivants, qui seront pris en compte par le comité d'inscription de l'APGO pour évaluer votre expérience :

- expérience pratique de l'application de la théorie de la géoscience
- expérience pratique de la compréhension des processus et des systèmes géoscientifiques
- expérience en gestion de projets géoscientifiques
- aptitudes à la communication
- sensibilisation aux implications des activités géoscientifiques pour la société

De plus, votre expérience professionnelle doit faire l'objet d'une vérification indépendante par au moins trois répondants, qui doivent remplir un formulaire, le « Referee Form ». Chacun de vos répondants doit envoyer son formulaire dûment rempli, accompagné de votre propre formulaire également rempli, joints à un courrier électronique adressé directement à l'APGO. Ces formulaires sont disponibles sur le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Au moins l'un de vos trois répondants doit être un géoscientifique professionnel en exercice inscrit auprès d'un organisme de réglementation des géosciences au Canada. Un deuxième répondant doit être soit un géoscientifique professionnel inscrit au Canada, soit un ingénieur professionnel (ing.) inscrit auprès d'un organisme de réglementation du génie au Canada et autorisé à exercer la géoscience professionnelle. Votre troisième répondant peut être toute personne qui vous connaît bien.

Étape 4) Réussir l'examen de pratique professionnelle et d'éthique

Vous devez passer et réussir l'examen de pratique professionnelle et d'éthique dans les deux ans suivant la soumission de votre demande d'adhésion en qualité de membre en exercice ou de membre limité. Tous les candidats à l'inscription en qualité de géoscientifique professionnel auprès de l'un des 10 organismes de réglementation (provinciaux et territoriaux) au Canada doivent passer cet examen, qui couvre l'éthique, l'exercice de la profession, le droit des affaires, la responsabilité professionnelle et la responsabilité à l'égard du public. Vous pouvez passer l'examen en français ou en anglais. Il se peut que vous soyez dispensé de l'examen si vous avez déjà passé et réussi l'examen de pratique professionnelle et d'éthique d'un autre organisme de réglementation des géosciences au Canada.

D'une durée de trois heures, l'examen comporte 120 questions à choix multiple et une courte question à développement. Cent de ces questions sont les mêmes pour tous les candidats au Canada et 20 sont directement liées au contexte provincial. L'examen se donne quatre fois par an, en janvier, avril, juillet et novembre. Vous pouvez demander à passer l'examen dans de nombreuses villes à l'étranger. Vous devez présenter votre demande d'inscription à l'examen au moins 60 jours avant la date d'examen souhaitée. Des renseignements sur l'examen et des suggestions de manuels scolaires et de matériel d'étude sont affichés sur le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Pour réussir l'examen, vous devez obtenir une note de 65 %. Si vous échouez la première fois, vous pouvez vous représenter deux autres fois à l'examen. Cependant, si vous échouez à la troisième tentative, votre dossier d'inscription sera clos. Vous pourrez faire une nouvelle demande auprès de l'APGO ultérieurement, mais vous devrez alors payer de nouveau les frais de demande.

Programme de stage en géoscience

Le programme de stage en géoscience est un programme de stage et d'encadrement destiné aux candidats qui possèdent un diplôme en géosciences acceptable, mais qui n'ont pas 48 mois d'expérience professionnelle admissible et/ou qui n'ont pas 12 mois

d'expérience professionnelle canadienne ou équivalente, de l'avis du comité d'inscription. Pour être admissible au programme, vous devez satisfaire toutes les exigences de connaissances fixées pour l'inscription, y compris en passant tout examen technique ou examen de confirmation exigé par l'APGO. Vous devez également fournir une référence morale, qui peut provenir de toute personne qui vous connaît bien.

La participation au programme de stage en géoscience vous offre les avantages suivants :

- il vous aide à démontrer aux employeurs votre volonté de devenir un géoscientifique professionnel autorisé en Ontario;
- il vous aide à acquérir l'expérience professionnelle dont vous avez besoin pour obtenir votre inscription, car l'APGO suivra vos progrès et vous conseillera au sujet des lacunes que vous devez combler;
- il vous offre des possibilités de mentorat;
- il vous permet de recevoir les publications de l'APGO et autres renseignements pertinents;
- il favorise votre implication dans la profession et votre participation aux programmes et fonctions de l'APGO; et
- il vous permet d'être admissible aux régimes d'assurance de l'APGO.

Si vous souhaitez participer au programme de stage en géoscience, veuillez l'indiquer sur votre demande d'inscription.

Appel des décisions du comité d'inscription

Le comité d'inscription évaluera vos diplômes, votre expérience professionnelle et vos références, et déterminera si vous répondez aux exigences relatives aux connaissances et à l'expérience de travail qui sont établies pour l'inscription à l'APGO. Cet examen prend environ deux mois à compter de la date de réception de tous vos documents. Si le comité décide que vous ne remplissez pas toutes les conditions, il vous fera savoir ce que vous devez faire pour y remédier.

Si la décision du comité d'inscription ne vous convient pas, vous pouvez faire appel de la décision auprès du comité spécial d'appel. Veuillez communiquer avec l'APGO pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure d'appel.

Frais et coûts

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux droits et frais de 2014 et sont exprimés en dollars canadiens; la taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 % peut s'ajouter à certains frais. Pour obtenir les renseignements les plus à jour, veuillez consulter le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Section:	Frais:
Frais de demande (membre en exercice)	288,75 \$
Frais de demande (membre temporaire)	288,75 \$
Frais de demande (géoscientifique stagiaire)	105 \$
Frais d'examen de pratique professionnelle et d'éthique (PPE)	250 \$
Frais de reprise du PPE – partie développement	100 \$
Frais d'examen technique/examen de confirmation	250 \$
Cotisation annuelle (membre en exercice)	420 \$
Cotisation annuelle (géoscientifique en formation)	147 \$

Pour obtenir plus de renseignements sur les frais et coûts, veuillez visitez le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).

Frais des services indépendants

- Relevés de notes universitaires : Variable
- Évaluation des diplômes par World Education Services : 210\$ + frais de traduction

Information sur le marché du travail

La géoscience est une profession de portée mondiale. Ainsi, les géoscientifiques ontariens travaillent à l'échelle régionale, nationale et internationale. Beaucoup de géoscientifiques accrédités au Canada ont obtenu leur formation de base à l'étranger. Les géoscientifiques formés à l'étranger constateront que leurs connaissances et leur

expérience professionnelle sont aisément reconnues en Ontario, à condition qu'elles soient équivalentes.

Le marché du travail des géoscientifiques professionnels en Ontario varie selon votre domaine de spécialisation et les secteurs où vous désirez travailler. En règle générale, les géoscientifiques professionnels devraient demeurer en demande au sein de l'économie ontarienne qui est concurrentielle à l'échelle mondiale et fondée sur le savoir. Le revenu moyen d'un géoscientifique est plus élevé que la moyenne provinciale pour la plupart des professions.

Les perspectives d'emploi semblent être bonnes étant donné que la population mondiale augmente et que les besoins en minéraux, en combustibles et en eau douce ne cessent de croître. Le désir du public d'améliorer l'environnement et de renforcer la sécurité publique a entraîné une demande accrue pour des géoscientifiques spécialisés dans l'évaluation des risques naturels, la restauration des terres dégradées, l'élimination sécuritaire des substances dangereuses, la télédétection et l'aménagement du territoire.

Les besoins en géoscientifiques sont de nature cyclique et varient en fonction de la demande mondiale en métaux, en matériaux et en combustibles. Le marché du travail est concurrentiel et les bons emplois sont difficiles à trouver. Dans l'exercice de leur profession, les géoscientifiques professionnels doivent faire preuve de compétences en gestion et de leadership, et pouvoir travailler efficacement en équipe.

Certains géoscientifiques formés à l'étranger peuvent éprouver des difficultés à trouver un emploi dans leur domaine en Ontario, et ce pour diverses raisons :

- ils ne répondent pas aux exigences fixées par l'APGO pour obtenir un permis de plein exercice de la profession;
- ils ne possèdent pas des aptitudes linguistiques adéquates en anglais (ou en français, dans certaines régions de l'Ontario);
- ils connaissent mal la culture et les pratiques de travail au Canada;
- ils manquent de relations personnelles et de possibilités de réseautage dans le domaine de la géoscience.

Principaux secteurs d'emploi pour les géoscientifiques en Ontario

Les géoscientifiques professionnels travaillent au sein de petites et de grandes sociétés, dans l'enseignement ou pour la fonction publique, ou encore comme consultants ou travailleurs indépendants. Les secteurs industriels qui emploient des géoscientifiques incluent notamment :

- l'exploration minière et minérale
- l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière
- la cartographie géologique et les services gouvernementaux
- la recherche de ressources en eau, leur utilisation, leur gestion et leur protection
- l'utilisation du territoire et les travaux de reconnaissance des sols
- la restauration des sites contaminés
- l'exploitation de minéraux industriels, p. ex., le sable et le gravier, la pierre concassée, le ciment, la pierre de taille et autres matériaux de construction
- l'évaluation des dangers et des risques géologiques

Voici une liste de ressources qui fournissent des renseignements sur le marché du travail de l'Ontario, notamment sur les tendances sectorielles, les rémunérations et les conditions de travail actuelles, ainsi que sur la localisation des employeurs et les compétences et la formation qu'ils recherchent :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle : [Renseignements sur le marché du travail](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html)
(www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/index.html)
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle : [Emploi-Avenir Ontario](http://www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/ojf/index.html)
(www.tcu.gov.on.ca/fre/labourmarket/ojf/index.html)
- Gouvernement du Canada : [Guichet-Emplois](http://www.guichetemplois.gc.ca/bulletin_IMT.do?lang=fra)
(www.guichetemplois.gc.ca/bulletin_IMT.do?lang=fra)
- Site Web Etablissement.org : [Marché de l'emploi](http://etablissement.org/ontario/emploi/trouver-un-emploi/marche-de-l-emploi/)
(http://etablissement.org/ontario/emploi/trouver-un-emploi/marche-de-l-emploi/)

Renseignements complémentaires

Pour en savoir plus sur la profession de géoscientifique au Canada :

Géoscientifiques Canada

4010, rue Regent, bureau 200
Burnaby (Colombie-Britannique) V5C 6N2
CANADA
Téléphone : 604 412-4888
Télécopieur : 604 433-2494
Courriel: info@ccpg.ca
Site Web : www.ccpq.ca/fr/

Fédération canadienne des sciences de la terre

C.P. 2369
Wolfville (Nouvelle-Écosse) B4N 2N5
CANADA
Téléphone : 902 542-6125
Courriel : ekosters_cfes@magma.ca
Website : www.geoscience.ca

Les associations et instituts canadiens et internationaux suivants sont concernés par la géoscience :

Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole

Bureau national de l'ICM

3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1250
Montréal (Québec) H3Z 3C1
CANADA
Téléphone : 514 939-2710
Télécopieur : 514 939-2714
Courriel : cim@cim.org
Site Web: www.cim.org/fr-CA.aspx

Association internationale des hydrogéologues (AIH)

Site Web : www.iah.org
AIH Chapitre national canadien
Site Web : www.iah.ca/K345/index.php/homef

Ontario Groundwater Association

48, rue Front Street Est
Strathroy (Ontario) N7G 1Y6
CANADA
Téléphone : 519 245-7194
Télécopieur : 519 245-7196
Site Web : www.ogwa.ca

Ontario Mining Association

5775, rue Yonge, bureau 520
North York (Ontario) M2M 4J1
CANADA
Téléphone : 416 364-9301
Télécopieur : 416 364-5986
Site Web : www.oma.on.ca/en

Prospectors and Developers Association of Canada

135, rue King Est
Toronto (Ontario) M5C 1G6
CANADA
Téléphone : 416 362-1969
Télécopieur : 416 362-0101
Courriel : info@pdac.ca
Site Web : www.pdac.ca

Pour des renseignements sur l'évaluation de vos diplômes :

World Education Services (WES)

2, rue Carlton, bureau 1400
Toronto (Ontario) M5B 1J3
CANADA
Téléphone : 416 972-0070 ou 1 866 343-0070
Télécopieur : 416 972-9004
Courriel : inquiry@wes.org
Site Web : <http://www.wes.org/ca/fr/index.asp>

Pour une évaluation de la maîtrise de l'anglais, communiquez avec :

International English Language Testing System (IELTS)

Site Web : www.ielts.org

Test of English as a Foreign Language (TOEFL)

Site Web : www.toefl.org

CanTest/TestCan

Site Web : www.testcan.uottawa.ca

Pour plus de renseignements sur les compétences professionnelles dont ont besoin les géoscientifiques en Ontario, cherchez la profession de géoscientifique dans la base de données des professions sur le site :

Passeport-compétences de l'Ontario (PCO), ministère de l'Éducation de l'Ontario

Site Web : www.skills.edu.gov.on.ca/OSP2Web/EDU/Welcome.xhtml?commonTask=Y

Pour trouver un traducteur agréé :

Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO)

1, rue Nicholas, bureau 1202

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

CANADA

Téléphone : 613 241-2846

Télécopieur : 613 241-4098

Sans frais : 1 800 234-5030

Courriel : info@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Pour savoir où et comment obtenir de l'aide à l'établissement en Ontario, y compris des renseignements sur les cours d'anglais et sur les services qui peuvent vous aider à chercher un emploi dans votre domaine, visitez le site www.etablissement.org.

Pour vous informer sur le secteur minier en Ontario, visitez le site Web du [ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts](http://www.mndmf.gov.on.ca/fr) (www.mndmf.gov.on.ca/fr).

Pour des renseignements sur les professions réglementées et les métiers en Ontario, contactez :

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

Expérience Globale Ontario

Téléphone : 416 327-9694 ou 1 866 670-4094

Numéro ATS : 416 327-9710 ou 1 866 388-2262

Courriel : GEO@ontario.ca

Sites Web : www.ontarioimmigration.ca/fr/geo/index.htm

ou www.ontario.ca/experienceglobale

Obtenir de l'aide

Il existe de nombreux programmes et services conçus pour aider les professionnels formés à l'étranger à exercer un emploi dans leur domaine en Ontario, par exemple des programmes de stage et de mentorat, des programmes de formation relais et des programmes de formation linguistique. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario : www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm (www.ontarioimmigration.ca/fr/working/index.htm).

Questions et réponses

Pour connaître les réponses aux questions les plus couramment posées par les candidats, consultez la section « [Registration---Membership Types](http://www.apgo.net/registration/membership-types) » (www.apgo.net/registration/membership-types) (en anglais seulement) dans le site Web de l'APGO.

Il se peut que vous ayez d'autres questions concernant le processus d'admission à exercer la profession de géoscience en Ontario. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez visiter le [site Web de l'APGO](http://www.apgo.net) (www.apgo.net) (en anglais seulement).